

Actus de la FDE

Lettre de la formation des enseignants, Mars 2014

Face aux interventions de nos syndicats au comité de suivi et aux demandes des étudiants mobilisés les ministres écrivent...

Les recteurs, présidents d'université et directeurs d'ÉSPÉ ont reçu en début de semaine un courrier des DGESIP / DGESCO / DGRH : (http://observatoire-fde.fsu.fr/IMG/pdf/2014-03-10_reforme_de_la_formation_des_enseignants.pdf) donnant des précisions sur 4 problèmes : l'inscription des étudiants, le budget des ÉSPÉ, les parcours des reçus au M1 et collés au concours et le tronc commun.

Il a fallu plusieurs demandes (lettres aux ministres, communiqué, interventions en comité de suivi, mobilisation des étudiants) pour qu'enfin la DGESIP et la DGESCO fassent le point sous forme de 4 fiches sur 4 problèmes qui agitent les ÉSPÉ depuis la rentrée.

Fiche 1 : La question des inscriptions pédagogiques

Les inscriptions pédagogiques se feront dans les ÉSPÉ, ce que réclamaient les collègues des ÉSPÉ, la raison donnée est que cela permettra de donner une vision statistique plus juste et simplifie la constitution du corps électoral. Il est bien temps de s'en préoccuper après les élections !

C'est un premier pas, cependant, cela ne règle rien en terme de financement dans le cas où il y a plusieurs universités (les moyens sont liés aux inscriptions administratives).

Fiche 2 : Sur la question des Budgets, elle distingue le Budget Propre Intégré (BPI) aux ÉSPÉ et le budget de projet abondé par les partenaires (rectorat, autres universités, CNED...).

Ces deux budgets sont construits par le directeur de l'ÉSPÉ. La fiche rappelle, comme nous le demandions, que **les moyens des ex-IUFM doivent être maintenus** mais elle n'évoque pas l'arrière (suppressions et gels de postes déjà effectués depuis la mastérisation) et occulte l'augmentation des effectifs étudiants. Cette fiche insiste sur "la mise en place des équipes « réellement » plurielles comptant une large proportion de formateurs de terrain", mais ne formule aucune exigence en terme de moyens que devraient fournir les rectorats. Le projet va dans le bon sens mais les moyens alloués restent toujours aussi flous.

Fiche 3 : Les étudiants non reçus au concours en fin de M1 : une réponse mais il demeure des interrogations

La fiche précise le parcours pour les étudiants non reçus au concours en fin de M1 et indique que chaque ÉSPÉ doit mettre en place un dispositif de bilan pour ces étudiants (entretien...) et leur proposer un cursus adapté.

Ce cursus pourra s'appuyer sur des UE partagées avec les M2 alternants, un stage dans le domaine de l'éducation (pas d'indication de durée), des UE spécifiques d'approfondissement (prolongements des contenus M1), une expérience internationale ou en milieu professionnel (sans précision). La formulation laisse penser que la re-préparation au concours ne doit pas être réduite à la simple mutualisation avec le M1. C'est un début de cadrage qui évitera la multiplication des DU, mais il faut imposer un véritable cadrage national.

Fiche 4 : Une culture commune dans les ÉSPÉ

Elle rappelle l'obligation d'un tronc commun (défini dans ses contenus, ses volumes, les UE, l'architecture), précise qu'« une partie de ces enseignements doit permettre de mettre en relation les étudiants des différentes mentions ». Les ÉSPÉ doivent faire remonter des informations concernant ce tronc commun à la fin du mois de mai. Le ministère sent-il que cette mesure phare de la création des ÉSPÉ est problématique dans sa conception et sa mise en œuvre ? Avec les contraintes horaires liées aux stages à mi temps, il semble difficile de construire des emplois du temps dans lesquels peuvent se retrouver les étudiants stagiaires. De plus, le non cadrage des concours conduit à une très grande diversité des épreuves notamment dans le second degré et donc des formations nécessaires à leur obtention.

Cette lettre est réalisée par le Collectif FDE du SNESUP-FSU et du SNEP-FSU

Pour nous contacter : fde@snesup.fr - Ligne Directe : 01.44.79.96.18

Commentaire global : la fiche numéro 3 montre que la mobilisation des étudiants et formateurs des ÉSPÉ a été utile. Elle devrait rassurer les étudiants en lutte ces derniers temps pour des parcours spécifiques en M2 s'ils sont collés au concours, mais ne donne pas les éléments de faisabilité pour les universités. Les fiches 1, 2 et 4 sont des points d'appui pour les ÉSPÉ, mais il faut poursuivre les mobilisations nationales et locales pour rendre effectifs ces textes.

Alerte sur le CRPE

Quand on interroge les formateurs (toutes disciplines confondues), sur les nouvelles épreuves du CRPE, la plupart disent qu'ils ne sont au courant de rien. A quelques semaines des premières épreuves, cela place étudiants et formateurs dans une situation inacceptable, génère un stress supplémentaire dont personne n'a besoin.

Le Snuipp a d'ailleurs écrit au ministre V. Peillon sur cette question (lien lettre) :

http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/12_03_14_COURRIER_MEN_VINCENT_PEILLON_ESPE.pdf

Pour l'épreuve EPS, une pétition pour les étudiants permet d'alerter les rectorats :

http://www.snefsu.net/fde/docs/petition_limitation_programme_epreuve_CRPE.pdf

En effet, de nombreuses questions sont encore sans réponse à ce jour, concernant l'épreuve d'option sur dossier notamment :

- le dossier papier et le dossier numérique doivent être identiques... Alors quel intérêt si le support numérique ne permet pas d'apporter d'autres éléments notamment des photos, des extraits d'œuvres (vidéo ou audio) ?

- la date de remise des dossiers : le jour de l'épreuve ? Alors comment le rectorat pourra-t-il constituer un jury pertinent qui s'approprie le contenu ? Quelle expertise ?

Le concours ne se situe pas en fin de cursus (année de M2 et, on l'espère, des compléments en T1-T2) : les candidats ne sont donc pas "prêts à l'emploi" en fin de M1. D'autre part, les jurys doivent prendre en compte que ces étudiants, n'ayant fait que quelques semaines de stage, ne sont pas encore en mesure de répondre à des questions pédagogiques (du type « Comment mettez-vous en oeuvre... ? »). A cette étape du cursus, ils doivent maîtriser les contenus qu'ils enseignent, avoir des outils sur la façon dont les élèves apprennent (aides à l'apprentissage, obstacles à l'apprentissage), et en comprendre les grands enjeux.

Il nous semble donc souhaitable que le ministère s'engage sur :

- une limitation des programmes (dans toutes les épreuves) – cf. problème des activités en EPS (4 activités à Grenoble, toutes les activités de l'école dans d'autres académies !),
- la possibilité que les documents officiels (socle, programmes, circulaires sortie scolaire...) soient à la disposition des candidats sous forme papier de façon à éviter des questions formelles (et une forme de bachotage inutile),
- le fait que les jurys soient informés des contraintes de la formation a minima et formés au moins une journée quand ils ne sont pas spécialistes (dans les épreuves disciplinaires, il faut au moins un jury spécialiste),
- la possibilité pour les formateurs d'assister aux épreuves (sans qu'on leur mette tellement de contraintes qu'ils n'en font même plus la demande !),
- et la possibilité d'être jury dans une autre académie.

La désignation des présidents de jurys, les délais et les modalités de dépôt des dossiers des candidats, l'harmonisation de la deuxième épreuve d'admission en limitant le programme de l'EPS à quatre APSA et encadrant les sujets des dossiers de jury aux situations professionnelles les plus courantes, la mise en place de concertation entre rectorat, ÉSPÉ et le jury... Voilà déjà quelques urgences pour que tous les étudiants soient placés dans les meilleures conditions pour réussir leur concours.

Rappel sur le droit aux 2 journées d'absence (non remplacées) pour concours

Des rectorats ont tenté de ne pas accorder les deux journées d'absence auxquelles tout candidat a droit pour aller passer un concours (en plus des journées d'épreuves).

Cette lettre est réalisée par le Collectif FDE du SNESUP-FSU et du SNEP-FSU

Pour nous contacter : fde@snesup.fr - Ligne Directe : 01.44.79.96.18

Sur le site <http://observatoire-fde.fsu.fr/>, vous trouverez le courrier de la DGRH sur la question, demandant aux recteurs que les autorisations d'absence pour concours soient accordées (**y compris aux EAP et contractuels**).

http://observatoire-fde.fsu.fr/IMG/pdf/directives_absence_pour_concours.pdf

Les 2 jours supplémentaires (au maximum) qui peuvent être demandés en plus des jours de passation doivent être dans l'entourage proche des dates de passation. Chaque étudiant doit arrêter sa demande en fonction de ses jours de convocation et de ses besoins. Les enseignants du 1er degré lors de leurs absences doivent aussi remplir une autorisation d'absence. Si l'IA refuse, c'est à lui de justifier pourquoi.

Les étudiants contractuels dans le second degré peuvent prétendre aux mêmes autorisations d'absence : deux journées de préparation, journées d'épreuves et aussi aux délais de route (maxi 48h) pour se rendre sur les lieux des épreuves. La demande doit être adressée au chef d'établissement.

Il peut être suggéré aux étudiants élus dans les Conseil d'École des ÉSPÉ de demander au recteur la dispense des 6h de cours dans le Second degré ou du 1/3 temps dans le Premier degré lors de la semaine de leurs épreuves orales, ce qui faciliterait les demandes et prévisions de remplacement éventuel et répondrait aux besoins de préparation, déplacements et temps d'épreuves dans des conditions égales pour tous les candidats contractuels.

Convocation, attention !

A Nice, les candidats aux concours ne recevront pas de convocation par courrier, ils doivent la télécharger sur le site :

<http://www2.ac-nice.fr/cid71225/concours-enseignants-second-degre.html>

Nous ne savons pas s'il s'agit d'un cas isolé ou non. En tout état de cause, il faut être vigilant pour être sûr que les jeunes ne passeront pas à côté...

La FSU écrit au ministre

Monsieur le Ministre,

La réforme de la formation des enseignants et CPE est indispensable. La formation constitue un des leviers d'évolution de notre système éducatif en quête de réussite de tous les jeunes. Or, six mois après l'ouverture des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ÉSPÉ) nos premières remontées, recueillies notamment sur notre observatoire de la formation, font état d'un certain nombre de dysfonctionnements qui nécessitent des remises à plat. Le courrier des directions générales de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur et des ressources humaines adressé le 10 mars dernier, aux présidents d'université, aux recteurs, et aux directeurs d'ÉSPÉ lève certaines inquiétudes mais ne répond pas à l'ensemble des problèmes.

L'absence d'un cadrage national strict conduit à des inégalités de volumes et de contenus de formation sur le territoire ainsi qu'à des incertitudes sur les programmes et les critères d'évaluation des concours. Les moyens alloués ne sont pas à la hauteur de l'ambition affichée. Les conditions de travail des formateurs sont fortement dégradées. Le temps de service excessif des fonctionnaires stagiaires est incompatible avec une formation réflexive en lien avec la recherche. Qui plus est, la moitié d'entre eux sera à la rentrée en pleine responsabilité devant des élèves sans complément de formation. Dans ce contexte défavorable des conditions de formation, la crise de recrutement perdure dans certaines disciplines ou académies.

La FSU a toujours considéré cette première année comme transitoire. Je vous demande l'ouverture de discussions permettant de déboucher sur des mesures d'urgence et à plus long terme nécessaires pour améliorer la réforme dans la durée.

Vous trouverez en annexe de ce courrier une analyse plus approfondie des problèmes cités ainsi que nos propositions :

<http://www.SNESUP-FSU.fr/Presse-et-documentation?aid=6951&ptid=5&cid=2650>

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Cette lettre est réalisée par le Collectif FDE du SNESUP-FSU et du SNEP-FSU

Pour nous contacter : fde@snesup.fr - Ligne Directe : 01.44.79.96.18

Non compensation de l'UE d'anglais

Dans la nouvelle réforme, le CLES et le C2i ne sont plus exigés pour devenir fonctionnaire-stagiaire. Pour les masters MEEF, cela a été remplacé par une UE obligatoire non compensable. Pour les autres masters, le nouvel arrêté de licence et master, sorti le 1^{er} février, prend aussi en compte la LVE mais la règle y est beaucoup moins stricte - il n'est jamais fait référence au niveau B2 par exemple, et il n'y a pas de règle de compensation.

Cette non compensation dans les masters MEEF risque de mettre en difficulté des étudiants (surtout ceux qui sont en reprise d'études, qui ont suivi un parcours moins « standard »...), d'autant que les horaires de formation sont ridiculement bas et qu'il est impossible de rattraper un retard dans ces conditions. Au vu des résultats du premier semestre, c'est environ 10 % des M1 PE qui seraient concernés.

Pour le second degré, la question est : pourquoi les masters MEEF ont-ils à être plus compétents en LV que les autres ? Pour les PE : certes, ils doivent enseigner une LVE, mais pourquoi cette LV n'est pas compensable quand les autres disciplines, tout aussi importantes dans la professionnalisation des enseignants, le sont ?

Quelles solutions ? Quelles propositions ?

Les étudiants ne doivent pas payer les conséquences des faiblesses de l'Université. Ce qui serait équitable, ce sont des horaires de formation conséquents, dès la Licence, avec des stages intensifs pour les étudiants ayant pris du retard (sans frais pour les étudiants).

Mais que proposer pour ceux qui actuellement risquent d'échouer ou d'abandonner à cause de la LV ? : à minima, leur permettre de passer en M2 sans avoir validé l'UE de LVE, exiger la possibilité de compensation comme les autres matières.

Merci de faire remonter le nombre d'étudiants concernés dans votre ESPÉ : fde@snesup.fr

Validation du master et titularisation... mémoire et rapport de stage...

Actuellement aucune précision n'est apportée sur des modifications éventuelles des modalités de l'EQP, jury proposant la titularisation des professeurs stagiaires.

Pas non plus de cadrage clair sur ce qui est réellement attendu de l'articulation entre master (diplôme) et titularisation (métier), en particulier en ce qui concerne les UE recherche et stage. C'est pourtant une question majeure pour la construction du M2 des stagiaires lauréats du concours : même document support des deux évaluations ? Même jury ? Place du mémoire et de la recherche dans ces conditions ? Ces questions doivent être tranchées pour permettre de construire les plans de formation.

Nous demandons que soit maintenu le principe de la distinction entre :

- délivrance du master par un jury universitaire vérifiant les résultats aux UE (y compris l'écriture d'un mémoire – impliquant une démarche de recherche),
- et examen de qualification professionnelle (actuellement sur dossier comportant avis du tuteur, avis du chef d'établissement et avis de l'inspecteur suite à une visite en classe + détention du titre de master ou justification d'une dispense de titre).

Pétition « Des exigences pour une formation ambitieuse des enseignants et CPE », en ligne sur :

http://www.snepfsu.net/fde/docs/petition_limitation_programme_epreuve_CRPE.pdf

A faire circuler sans modération chez les étudiants et formateurs

Cette lettre a été réalisée par l'équipe responsable du Collectif FDE du SNESUP-FSU

Muriel Coret, Gisèle Jean, Marie-France Le Marec, Sabine Evrard, Thierry Astruc, Vincent Charbonnier,
et avec la collaboration de Claire Pontais du **SNEP-FSU**

Pour nous contacter : fde@snesup.fr

Ligne Directe : 01.44.79.96.18

Syndicat national de l'enseignement supérieur-FSU

78, rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris

<http://www.SNESUP-FSU.fr>